

# I. U. T.

## Fer de lance de la rentabilisation de l'Université pour l'économie capitaliste

texte rédigé par le Bureau du C.E.S.T.

### POURQUOI LES I.U.T.?

#### LE V° PLAN.

Le V° Plan a été élaboré pour permettre à l'économie française de rattraper son retard dans la compétition mondiale. L'un de ses objectifs est de répandre l'automation « clé du développement ». L'introduction de l'automation, la croissance des tâches d'encadrement, la nécessité d'une compréhension plus complexe puisqu'à un niveau supérieur de la production, entraînent la **hausse générale de la qualification**.

Les besoins prévus par le V° Plan, en matière de formation de la main-d'oeuvre qualifiée, impliquent une augmentation des cadres moyens ou techniciens supérieurs (T.S.). Cela se traduit en chiffres par l'évolution du nombre de 125 000 à 160 000 étudiants en I.U.T., prévision pour l'année 1972, alors que le nombre total d'étudiants avoisinera 750 000, soit 75 % en facultés et 25 % en I.U.T.

#### LA CRISE DE LA QUALIFICATION.

La crise de la qualification est chronique, dans tous les pays capitalistes avancés, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Un certain nombre de mesures (législation sur la formation professionnelle en 1960, le Plan FOUCHET et la prolongation de la scolarité obligatoire en 1967) tentent, en vain, de faire sauter dans le cadre du VI Plan, le « goulot d'étranglement » que constitue pour l'économie capitaliste française le manque de main-d'oeuvre qualifiée.

Comment se manifeste, en France, la tendance à une hausse moyenne de la qualification ? De 1952 à 1961, le pourcentage des cadres et agents de maîtrise est passé de 7 à 9,4 %, celui des ouvriers de 72,5 à 69,3 % du nombre total des travailleurs. Les professions correspondant à des formations d'enseignement supérieur représenteront, en 1970, 6,4% de la population active, contre 4,5% en 1954, et 5,5% en 1962. La période d'expansion économique qu'a connue le capitalisme explique cette augmentation du nombre des travailleurs hautement qualifiés.

#### PLAN FOUCHET ET CREATION DES I.U.T.

Le Plan FOUCHET entend résoudre la crise de la qualification. Il tend à vouloir former, aux moindres frais et rapidement l'ensemble des cadres dont l'économie française manque, en fonction de ses besoins à court terme. Ainsi distingue-t-il la formation d'une masse de cadres moyens et d'une élite de cadres supérieurs.

Actuellement encore, les différentes sections de T.S. forment environ 8.000 T.S. par an, dans les lycées techniques. A ceux-là, il convient d'ajouter les titulaires du D.E.S.T., les diplômés de la promotion supérieure du travail, des techniciens « maison » (université Berliet, école de fédérations d'entreprises, techniciens Bull ou I.B.M.), les étudiants n'ayant pu terminer une filière longue (licence par exemple) et réussi un certain nombre d'examens, et les ingénieurs sous-employés par rapport à leur qualification. Mais il faut noter que le développement économique nécessite la formation de 4 fois plus de T.S. que d'ingénieurs, alors qu'on en forme 4 fois moins. Ces chiffres comparés à ceux des pays voisins parlent d'eux-mêmes :

- L'Allemagne de l'Ouest forme 3 T.S. pour 1 ingénieur,
- La Belgique forme 2,5 T.S. pour 1 ingénieur,
- Les Pays-Bas forment 2 T.S. pour 1 Ingénieur, et la France sensiblement 0,5 T.S. pour 1 ingénieur.

Les prévisions du V° Plan escomptent pour l'année 1972-73 :

- Dans les I.U.T. scientifiques 75.200 étudiants.
- Dans les écoles d'ingénieurs 27.900 étudiants.

— Dans les I.U.T. rattachés aux face de droit 35.000 étudiants.

— Dans les LU.T. rattachés aux face de lettres 57.400 étudiants.

Notons que les besoins de recrutement (rapport de la commission de la main-d'oeuvre) par niveaux et types de formation s'établissent ainsi pour le niveau 3 (niveau des diplômés des I.U.T.) entre 1970-78 :

— 3 D.C. (droit et commerce) 174 000 soit environ 22.000/an,

— 3 E (enseign. Instituteurs) 284.000 soit environ 35.000/an,

— 3 S (Sciences) 130.000 soit environ 1 6.000/an,

— 3 S.S. (Sanitaire et social : infirmières) 120,000 soit environ 15.000/an,

— 3 L (Lettres) 25.000 Soit environ 3.000/an.

La création des T.S. remonte, en fait, aux années 50 sous la poussée de l'industrie, afin de donner un complément de formation théorique aux élèves diplômés des écoles nationales professionnelles. De cette conjonction devaient naître des programmes qui furent choisis **surtout pour satisfaire les nécessités industrielles**, sans trop de recherche pédagogique. Il existe, actuellement 43 spécialités différentes de T.S. ! L'entrée en cycle de T.S. se fait après l'obtention d'un B.T. ou d'un BAC. D'autre part, l'implantation de ces sections résulte des nécessités économiques régionales... ou des besoins locaux de prestige ; ces sections étant rattachées aux lycées. Dernièrement, une mutation est apparue avec l'implantation de sections T.S. dans les écoles recrutant sur concours ou dans les écoles d'ingénieurs avec la tendance à regrouper les sections du secteur tertiaire au sein des écoles supérieures de commerce.

Bien que théoriquement, ces enseignements dépendent du supérieur, ils n'en restent pas moins sous la coupe des lycées qui les hébergent, reliés aux autres secteurs par des voies étroites et tortueuses, avec pour seul équivalent à la sortie le **BAC**. Mémoire et endurance assurent seules le succès aux examens. La mise en application de la théorie demande aux T.S. une compréhension qu'ils n'ont pas tous : le niveau des cours théoriques étant insuffisant ; ces cours étant sans liaison entre eux, et laissés au libre arbitraire. Quant à la pratique elle est laissée au bon soin de professeurs qui enseignent ce qu'ils savent le mieux ou ce que demande l'industrie régionale toute puissante par la taxe qu'elle verse au lycée de son choix. Ne parlons pas de nombre d'enseignants (sous le double plan professionnel et pédagogique), ni du manque de matériel...

Le Plan FOUCHET, tout en voulant répondre aux besoins économiques, entend aussi

supprimer cette anarchie (certains B.T.S. existeront malgré tout, toujours). Les I.U.T. sont une réponse à certains facteurs essentiels de la crise de l'Université, c'est-à-dire l'incapacité affirmée de celle-ci de fournir les agents nécessaires au fonctionnement de l'économie dans l'état actuel du développement des sciences et des techniques. La mission donc des I.U.T. est de former des cadres moyens dont le rôle a été défini par l'ancien ministre comme suit :

« Dans les secteurs d'activités et plus particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire, ainsi que dans la recherche appliquée, se développent des fonctions nouvelles d'encadrement technique dont les titulaires sont associés de près au travail des ingénieurs ou des cadres administratifs ou commerciaux ».

Ces fonctions ont des caractéristiques communes : elles appliquent une spécialisation plus poussée que celle de l'ingénieur et une formation générale plus étendue que celle du technicien ; elles exigent un effort permanent de réflexion, une maîtrise suffisante des moyens d'expression et de communication et la capacité de s'adapter à un milieu en constante évolution ; (décret n° 66-27 du 7.1.1966).

« Les fonctions du T.S. appelé à traduire dans le concret les conceptions des Ingénieurs, impliquent à la fois une spécialisation plus poussée que celle des techniciens afin de permettre la réadaptation à un milieu en constante évolution. Il est donc prévu que le recrutement se fera dorénavant au niveau du bac et que l'enseignement y fera une part plus importante à la théorie au détriment de la spécialisation ». (Déclaration de M. LAURENT, ancien S.G. de l'E.N.).

Toutefois, de telles déclarations doivent être accueillies avec réserves. Ces définitions de cadre moyen peuvent être source à de nombreuses interprétations. Ainsi le C.N.P.F. demande une formation appropriée pour les T.S. mais ne semble pas avoir les mêmes conceptions que le ministère de l'E.N.

La motion votée par son assemblée générale du 13. 1.1966 est significative : « Le succès des I.U.T. ne sera assuré que s'ils sont conçus dans une optique résolument professionnelle ».

Enfin, il a été établi que la formation des T.S. en I.U.T. pouvait être assurée en deux ans à partir du bac sous réserve d'une utilisation complète du temps disponible (alternance des stages et des périodes d'enseignement) et de l'emploi d'une pédagogie originale.

## LES I.U.T. - STRUCTURES.

### Place dans l'Université.

L'article I du décret <sup>1</sup> de création des I.U.T. stipule que :

Les I.U.T. seront créés dans la forme d'institut d'universités intégrés dans l'enseignement supérieur, les I.U.T. constituant un cycle court en deux ans, sanctionné par un diplôme national appelé D.U.T.

### **Direction et corps professoral.**

a) Au point de vue administratif, les I.U.T. peuvent être aussi bien dirigés par un professeur de faculté, qu'un ingénieur ; aucune condition à propos du titre universitaire n'est à remplir chaque I.U.T. étant placé sous l'autorité d'un directeur nommé par le ministre de l'E.N. après consultation du conseil d'établissement (article 6).

b) Le corps enseignant est constitué de professeurs de fac et des G.E., d'assistants issus de la faculté, d'ingénieurs et de toutes les **personnes compétentes**.

L'article 5 précise plus ou moins la constitution du corps professoral comme suit :

- 1/3 enseignant supérieur (maîtrise et assistant)
- 1/3 enseignant technique,
- 1/3 enseignant **industriels de la profession**.

Mais il est révélateur d'ajouter que M. POMPIDOU a déclaré qu'il faudrait que les gens venant de l'industrie occupent plus de 50% du corps professoral.

### **COMMISSIONS PEDAGOGIQUES NATIONALES (C.P.N.)**

Pour chacune des spécialités correspondant aux départements des I.U.T. a été créée une commission pédagogique nationale. Chaque C.P.N. comprend en nombre égal pour chaque catégorie :

- 3 à 5 membres du personnel enseignant des départements d'I.U.T. de la spécialité, désignés par le directeur des enseignements supérieurs ; parmi ces membres devront obligatoirement figurer au moins un chef de département et enseignant à temps partiel continuant son activité dans la profession ;

- 3 à 5 membres représentant les employeurs nommés par le ministre de l'E.N. parmi les personnes proposées par les organisations d'employeurs ou les organismes publics ou semi-publics intéressés ;

- 3 à 5 représentants des ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs salariés des professions intéressées, nommés par le ministre de l'E.N. sur

proposition d'organisations syndicales de salariés les plus représentatives ;

- 3 à 5 personnalités appartenant à d'autres établissements d'enseignement supérieur, désignés par le ministre de l'EN. parmi les directeur d'écoles d'ingénieurs concernés par la spécialité en cause.

Les membres de cette commission sont désignés pour une durée de trois ans.

Chaque C.P.N. est chargé de s'informer du travail des départements de la spécialité, d'étudier les mesures nécessaires pour assurer l'homogénéité de la formation dispensée dans ces départements, et de proposer chaque année les mesures qu'elle juge utiles pour améliorer les programmes et les méthodes d'enseignement.

### **CONSEIL D'ETABLISSEMENT.**

Le conseil d'établissement est constitué auprès de chaque institut. Il est chargé d'étudier et de proposer toute mesure relative au fonctionnement et aux enseignements de l'établissement, et de donner son avis sur le projet de budget préparé par le directeur. Le conseil d'établissement présidé par le recteur comprend :

- 2 à 4 membres appartenant aux autres établissements de l'Université nommés par le recteur sur propositions du conseil de l'Université ;
- un nombre égal de représentants des professions et activités auxquelles préparent les études de l'institut. Ces personnes seront choisies par le ministre de l'E.N. sur des listes proposées par les organisations professionnelles intéressées ;
- un nombre égal de membres du personnel enseignant de l'établissement nommés par le recteur parmi les diverses catégories qui y participent ;
- le directeur de l'institut;
- un représentant des anciens élèves désignés par le recteur.

A l'exception des membres de droit les membres du conseil d'établissement sont nommés pour 3 ans ; ils peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

### **IMPLANTATION.**

Il est prévu un Institut par université, subdivisé en département, correspondant aux spécialisations. Les spécialités enseignées sont fixées par décision du ministre, après l'avis de la C.P.N.

Chaque département compte 100 à 150 étudiants. Il est hors de question, sauf peut-être pour Paris, que chaque I.U.T. comporte l'ensemble des départements. L'éventail des départements offert par un I.U.T. est fonction du potentiel industriel existant, mais peut être aussi élargi (implantation volontaire comme moteur de déconcentration) en liaison avec les travaux du plan

<sup>1</sup> Articles cités provenant du décret du 7-1-1966.

et l'aménagement du territoire ; les I.U.T. ne s'implantent pas toujours dans les villes de facultés.

## **LES I.U.T. - ENSEIGNEMENT.**

### **Pédagogie.**

La pédagogie y est qualifiée de pratique. Les I.U.T. dispensent un enseignement supérieur destiné à préparer directement aux fonctions d'encadrement technique dans la production, et la recherche appliquée, par une pédagogie appropriée, de caractère concret, adaptés aux réalités contemporaines.

### **Horaire - Emploi du temps.**

L'enseignement est mis sous la direction d'un professeur (niveau hiérarchique au moins égal à maître de conférence) sur l'avis du directeur ; ce professeur prend la responsabilité du département

L'enseignement théorique et fondamental doit être donné par ce professeur à raison de 3 heures par semaine durant toute l'année.

L'existence dans les I.U.T. de laboratoires est d'autre part souhaitée pour qu'y puissent travailler professeurs et étudiants.

La répartition des cours se fait de la façon suivante, les cours étant obligatoires (ces horaires ne reflètent pas, parfois, la réalité, et correspondraient semble-t-il à ceux de la première année d'I.U.T. cf. I.U.T. Ville d'Avray)

- 7 h. de cours de technologie ;
- 6 h. d'enseignement général ;
- 7 h. de travaux dirigés ;
- 10 h. de laboratoire et atelier.

Les cours en amphithéâtre ne sont pas les plus importants, 6 à 7 h. par semaine, pour un total de 30 à 35 h.

Un cours ne situe pas le cadre général ; les photocopiés peuvent réduire le nombre des cours. Ceux-ci peuvent être faits par n'importe quelle catégorie de maîtres.

D'autre part, les stages sont intégrés dans la scolarité, il est prévu que leur programme serait à la charge du corps professoral en accord avec les industriels et non simplement soumis à la volonté de ces derniers.

## **CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT,**

L'enseignement général comprend en plus d'une formation scientifique et technique de base, une formation humaine en vue du commandement et de la recherche.

Il faut signaler que la mise à jour des programmes est permanente. Elle se fait par le biais de la C.P.N.

D'autre part, le chef de département réunit tous les quinze jours les enseignants pour faire le point et assurer un développement cohérent de l'ensemble des cours.

Pas d'examen au sens classique du terme, mais un diplôme universitaire de technologie (D.U.T.) délivré d'après les notes obtenues pendant les deux ans, ce qui évite le bachotage (les examens partiels tendant à disparaître au profit de la moyenne du travail en temps limité).

Ce diplôme est délivré par le recteur de l'académie président du conseil de l'Université, sur proposition d'un jury. Ce jury désigné par le recteur sur proposition du directeur de l'I.U.T. après consultation du conseil d'établissement ou des milieux professionnels intéressés comprend :

- des membres du personnel enseignant de l'I.U.T. (dont des membres du personnel à temps partiel issus de la profession),
- des ingénieurs ou cadres exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité envisagée.

## **LES REALITES SUR LES I.U.T.**

Les IUT. réponse aux besoins de hausse générale de la qualification de la main-d'oeuvre, et recherche pour une meilleure adaptation de l'Université à l'économie, se heurtent aux difficultés que rencontre l'industrie française à planifier sa propre évolution, et à déterminer ses besoins en main-d'oeuvre.

### **Limitation d'ordre matériel ou financier.**

Le ministère s'enferme dans un certain nombre de limites tenant essentiellement aux moyens matériels dont il dispose. Les I.U.T. nécessitant un développement supplémentaire de l'infrastructure universitaire, un encadrement plus important que l'enseignement supérieur classique, une masse d'équipement pédagogique, ont un coût élevé. Il ne semble pas que le ministère dispose des crédits nécessaires. La commission scolaire et universitaire du V° Plan avait estimé à 1.600 millions le coût des I.U.T. ; le chiffre a rapidement été ramené à 1.255 millions (réduction de 21,6%). De même le choix d'un cycle de deux ans au lieu de trois (contre l'avis de tous les gens consultés) semble être lié aussi à des considérations budgétaires, en effet : à infrastructure égale, le choix de deux ans permet de former 1/3 de T.S. de plus qu'en trois ans.

En fait il apparaît une contradiction économique, que l'on rencontre dans toute l'Université, contradiction économique entre la nécessité

d'assurer à l'économie capitaliste dans son ensemble l'apport de travailleurs qualifiés, et le refus des capitalistes de prendre en charge, au niveau individuel, le coût de la formation de leur main-d'oeuvre : **investissement qui ne produit aucun profit direct**. Cette prise en charge revenant à l'Etat gaulliste qui comme on le sait essaie de se porter garant des intérêts capitalistes. Le capitalisme dans son ensemble doit disposer d'une infrastructure économique (transports, énergie, formation de la main-d'oeuvre, tous secteurs nécessaires à la production mais non rentables) qu'il refuse de payer ; chaque capitaliste réservant sa capacité d'investissement à l'usine, créatrice de profit.

### **Limitation d'ordre politique.**

Il semble que si le choix du ministère est parfaitement clair, celui-ci ait vu sa concrétisation soumise à deux facteurs différents :

— des limitations internes, d'une part, résultant de l'état du ministère de l'EN. et de son incapacité à développer ses propres conceptions (limites dues aux différentes influences qui entourent le pouvoir) ;

— des limitations externes, d'autre part, dues à l'état de la programmation économique, ce qui renvoie à la structure des entreprises et leur incapacité à planifier leur évolution, et face auxquelles le poids de la planification économique est tout à fait relatif.

Une contradiction politique, enfin, existe (qui trouve elle aussi une résonance dans toute l'université), entre le maintien des rapports de production (domination de la bourgeoisie) et les nécessités de l'évolution des forces productives : exploiter à plein les innovations technologiques signifie développer de façon considérable l'accès à l'enseignement supérieur, la formation de cadres nouveaux ; or ce développement entraîne une capacité accrue de compréhension et de contestation du processus de production et de la place qu'ils occupent par ceux auxquels l'enseignement supérieur est ouvert. Ils sont susceptibles de remettre en cause la finalité de cette production (le profit) et son organisation (le capitalisme).

## **SELECTION.**

### **a) L'Orientation.**

Les déclarations gouvernementales quant au plan FOUCHET reposent sur deux notions : l'orientation positive et la démocratisation de l'enseignement. Cela se traduit par le recrutement dans les I.U.T. de gens ayant suivi un cycle long de bacheliers. De toute évidence, l'orientation choisie se fait suivant deux modes complémentaires :

— qualité du bac : seul le (ou les) bac correspondant à la spécialité de l'I.U.T. choisie en permet l'entrée (de plus les titulaires du B.T. sont directement orientés vers les I.U.T. ; la justification ministérielle étant que l'on demande aux gens d'être logiques avec eux-mêmes) ;

— Résultat au bac : les plus mauvais bacheliers se voient invités à suivre un I.U.T., alors qu'un élève ayant difficilement réussi au bac ne possède pas toujours des aptitudes à suivre un enseignement technique.

### **b) Orientation et démocratisation.**

Ce mode d'orientation vu sous l'angle de la démocratisation de l'enseignement aboutit à ce que la majorité des étudiants issus des milieux défavorisés se retrouvent dans les I.U.T. et ce pour plusieurs raisons :

— considérations financières et psychologiques (études moins longues, donc coût moins élevé, diplôme obtenu plus rapidement, donc sécurité plus grande, travail bien défini) ;

— le bac technique ne permet que l'entrée en I.U.T.

Chacun sait que la proportion des élèves issus de milieux modestes est beaucoup plus forte dans cette branche que dans l'enseignement moderne et classique.

Les I.U.T. et le type d'orientation préconisé Institutionnalisent la SEGREGATION SOCIALE.

### **c) Spécialisation ou non**

Les T.S. doivent répondre aux besoins actuels de l'industrie, c'est-à-dire être rentables. Mais leur formation doit aussi leur assurer l'obtention d'une base théorique, leur permettant de répondre, à longue échéance, à un besoin ayant évolué. Les coûts respectifs sont différents. Il s'agit donc d'un choix de rentabilité, où le court terme est mis en avant, ce qui va dans le sens des intérêts du patronat, mais contradictoirement pas dans le sens de ceux de l'économie française.

Les I.U.T. en ce qui concerne la formation professionnelle, ne constituent pas une réponse satisfaisante. La place de l'enseignement théorique et la durée des études ne garantissant pas une véritable formation professionnelle, dépassant l'aptitude à un rôle précis et limité dans le temps, au sein de l'appareil de production et dans son évolution.

D'autre part, s'il est bien dit que les I.U.T. doivent former des T.S. aptes à seconder les ingénieurs et à mener un travail de traduction technique de conception théorique, une différenciation par fonction ne semble pas prévue : les fonctions d'encadrement technique supérieur dans la recherche appliquée et dans la production ne sont

pas identifiables (80% des I.U.T. vont dans la production et 20 % dans la recherche).

On peut se demander aussi quelle est la formation méthodologique (culture générale) assurée par les IUT. mise à part « une maîtrise suffisante des moyens d'expression et de communication ».

En ce qui concerne l'enseignement théorique, il semblerait qu'il ne permette pas l'acquisition d'une vue d'ensemble de tous les problèmes. On développe une pseudo-science, sans expliciter les théories sous-jacentes, et sans donner la possibilité de les replacer dans le cadre de l'évolution de la science. L'enseignement technologique risque ainsi de n'être que l'apprentissage de techniques coupées de leur contexte scientifique et considérées dans leur aspect instrument de production.

LE RECYCLAGE, LA CAPACITE DU CADRE MOYEN A SAISIR SON ROLE ECONOMIQUE ; sa fonction au sein du système socio-économique, à participer au développement théorique qui est le sien, n'apparaissent non seulement pas, mais encore tout est fait pour qu'ils soient évités.

## MAIN-MISE DU PATRONAT

Mise à part la main-mise du patronat sur l'Université, ne serait-ce qu'au niveau du V° Plan, celle-ci se retrouve particulièrement importante sur les IUT. :

— main-mise du patronat au niveau de l'importance prise par le ministre de l'E.N. ;

— main-mise par l'introduction de représentants patronaux aux C.P.N., donc à l'élaboration des programmes, aux conseils d'établissement où il est alors possible de juger de l'efficacité du système ;

— et pour ne rien négliger ce même patronat n'hésite pas à se glisser dans le corps professoral, contrôlant lui-même l'application de sa réforme.

On comprend dès lors pourquoi la loi d'orientation FAURE ignore les T.S. et ne parle pas des IUT. : les IUT. constituent, en effet, depuis leur création, le premier maillon de la rentabilisation de l'Université pour l'économie capitaliste, esquissée par FOUCHET, dont les I.U.T. Sont le chef d'oeuvre.

— la LOI D'ORIENTATION FAURE ne fait qu'institutionnaliser LA MAIN-MISE TOTALE DU PATRONAT SUR L'UNIVERSITE.



*Recherches universitaires*, n° 1, hiver 1970, pp. 25 à 29